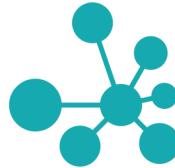


Le Moulin Gentil - Route de Bourges  
18330 Neuvy-sur-Barangeon  
Tél : 02 48 51 66 65  
Email : [contact@lамaisondeleau.org](mailto:contact@lамaisondeleau.org)



# Fiche de réservation 2026

Date de la visite : \_\_\_\_\_  
Heure d'arrivée : \_\_\_\_\_  
Heure de départ : \_\_\_\_\_

**Etablissement :** \_\_\_\_\_

**Classe(s) :** \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants par classe : \_\_\_\_\_

Nombre d'accompagnateurs : \_\_\_\_\_ Gratuit pour tous les accompagnateurs

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

## Programme : (cochez l'offre choisie)

1/2 Journée Eau : 5,50 € /enfant

55 € si moins de 10 enfants

Matin

Pique-nique sur le site (hors temps de prise en charge)

Après-midi

Animation choisie (cf. programme des animations) : .....

Journée Eau : 9 € /enfant

90 € si moins de 10 enfants

Animations choisies (cf. programme des animations) : .....

et : .....

La visite partielle du Moulin de la Biodiversité est incluse si le temps resté sur le site est supérieur à 2h pour la 1/2 journée ou si le départ pour la journée Eau se fait après 15h30.

## Réservation :

**Les Conditions de réservation :** la réservation sera effective à réception de cette fiche accompagnée d'un chèque d'acompte équivalent au prix pour 10 enfants (à l'ordre du Trésor Public).

**Les modalités d'organisation, de règlement et d'annulation :** a) **Modalités d'organisation et de règlement de la prestation :** Le nombre de participants devra être arrêté au plus tard 8 jours avant le jour d'arrivée de l'établissement. Le Chèque d'acompte sera encaissé par le Site de la Maison de l'Eau dès réception de ce dernier. Le règlement du solde de la prestation parviendra au Site de la Maison de l'Eau, sur facture éditée et envoyée par ses soins, une fois la prestation terminée. b) **Modalités d'annulation :** Toute annulation devra être notifiée par l'établissement au Site de la Maison de l'Eau par écrit : courrier ou par mail avec accusé de réception. En cas d'annulation à 21 jours ou plus avant le jour d'arrivée, le montant de l'acompte sera remboursé par Site de la Maison de l'Eau. Aucune prestation ne sera facturée au client. En cas d'annulation par l'établissement entre 20 jours et le jour de l'arrivée, le chèque d'acompte sera conservé.

Nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Le :

Signature :